



Mon enfant est malade.

Peut-il fréquenter le parent d'accueil de jour ?

Chers parents,

Si votre enfant est malade, nous vous invitons, en cas de besoin, à consulter le site [www.monenfantestmalade.ch](http://www.monenfantestmalade.ch) où vous trouverez des informations utiles concernant les maladies, leurs symptômes et les soins.

Ce site est actualisé en tout temps. Votre enfant pourra revenir lorsque son état général lui permettra de suivre normalement le rythme journalier de la structure.



Les médicaments prescrits sont, dans la mesure du possible, administrés par les parents avant d'amener l'enfant. Le parent d'accueil de jour donnera aux enfants les médicaments uniquement sur demande écrite des parents. Pour chaque médicament, le parent d'accueil de jour demandera l'emballage d'origine, le mode d'emploi et la posologie.

Si un enfant tombe malade durant la journée, le parent d'accueil de jour informe les parents qui prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais.

En cas de nécessité, la **Croix-Rouge Valais** peut mettre à votre disposition, dans les meilleurs délais, une personne formée pour la garde d'enfants, au tarif de CHF 12.00 / heure.

Permanence téléphonique  
027 324 47 88 ou 079 796 02 07  
de 07h30 - 11h30 et de 14h00 - 17h00



Le Coucou

Av. du Grand-St-Bernard 4, 1920 Martigny  
027 721 28 30 / [coucou@ape-martigny.ch](mailto:coucou@ape-martigny.ch) / [lecoucou-martigny.ch](http://lecoucou-martigny.ch)